

RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE POUR LE PERSONNEL SYNDICABLE NON SYNDIQUÉ SNS – DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Taux applicable pour 2018

CONTRAT SNS - 005	RÉGIME DE BASE	OPTIONNEL 1	OPTIONNEL 2	OPTIONNEL 3			
ADMISSIBILITÉ	TC : 30 jours (1 mois de la date d'embauche) AUTRES : 90 jours (3 mois de la date d'embauche)						
DESCRIPTION SOMMAIRE	<ul style="list-style-type: none"> Frais de médicaments 80 % Chambre semi-privée Transport ambulancier Assurance voyage Fournitures médicales 	<ul style="list-style-type: none"> Professionnels de la santé Assurance vie des personnes à charge 	<ul style="list-style-type: none"> Assurance salaire longue durée Assurance vie de base Assurance vie mort et mutilation accidentelle (MMA) Assurance vie additionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> Soins dentaires 			
COTISATION (PAR PÉRIODE DE 14 JOURS)	Salaré TC ou à plus de 70 % du TC			Individuel = 6,47 \$ Mono. = 11,42 \$ Fam. = 16,90 \$	Assurance salaire = 0,448 % Ass. vie de base = 0,165 % MMA = 0,036 % Ass. vie add. : voir dépliant	Individuel = 14,51 \$ Mono. = 23,91 \$ Fam. = 39,88 \$	
		Ind.	Mono.				Fam.
	Employé	39,72 \$	54,55 \$				97,06 \$
	Employeur	2,39 \$	5,97 \$				5,97 \$
	Salaré à moins de 70 % du TC						
	Ind.	Mono.	Fam.				
Employé	40,92 \$	57,53 \$	100,04 \$				
Employeur	1,19 \$	2,99 \$	2,99 \$				
RÉGIME OBLIGATOIRE OU FACULTATIF	Obligatoire	Facultatif Participation minimale obligatoire de 36 mois	Facultatif	Facultatif Participation minimale obligatoire de 36 mois avec participation à l'optionnel 1			
DROIT D'EXEMPTION	Oui	Oui, à la condition d'être exempté du régime de base	N/A	Oui, à la condition d'être exempté du régime de base			

*Il est possible de combiner une base médicament monoparentale/familiale et des options individuelles.

Note : ces primes ne comprennent pas la taxe de 9 %.

Pour toute information, veuillez communiquer avec le secteur des assurances collectives (PRASE) au numéro de téléphone sans frais : 1 855 780-2200, option 1.

Tableau SNS (Desjardins) – 2018

Page 1